

Distr. GÉNÉRALE

ITTC(LXI)/2 22 octobre 2025

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

SOIXANTE ET UNIÈME SESSION Du 27 au 31 octobre 2025 Panama (Panama)

RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF NON OFFICIEL (GCNO)

À SA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION

16 octobre 2025 Réunion en ligne

Trente-neuvième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) Réunion en ligne du 16 octobre 2025

1. La trente-neuvième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) s'est tenue en ligne le jeudi 16 octobre 2025 at 21 h 00 (JST), sous la présidence de la Directrice exécutive et en l'absence de M. Carlos Espinosa Peña (Panama), Président du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Y ont assisté M. Björn Merkell (Suède), Président du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF); M. Muhammad Zahrul Muttaqin (Indonésie), Porte-parole du Groupe des producteurs; Mme Masami Fukata (Japon), Représentante du Gouvernement hôte du siège de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); Mme Sheam Satkuru, Directrice exécutive (DE) de l'OIBT; d'autres collègues du Japon sous le statut d'observateur (Mme Yoko Yamoto, M. Hiroyuku Saito, M. Tomoyuki Honda et Mme Akiho Tsurugi); et des cadres supérieurs du Secrétariat. M. Pyoabalo Alaba (Togo), Président du Comité des finances et de l'administration (CFA) était absent de même que le Président du Conseil, ainsi que noté ci-dessus.

Mme Kenneth T. Almarines (Philippines) a également assisté à la réunion au nom de M. Ray Thomas Fernandez Kabigting (Philippines), Président du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et du Comité de l'industrie forestière (CFI), qui n'a pu assister à la réunion du GCNO et ne sera pas présent à la session du Conseil. Mme Almarines sera proposée pour remplacer M. Kabigting à la présidence du CEM et du CFI au début de la session du Conseil.

- 2. Suite à la présentation de la DE, le GCNO a examiné et adopté l'ordre du jour suivant pour discussion:
 - A. Bref contexte du GCNO en application de la décision 2(LI)
 - B. Compte rendu sur les préparatifs de la soixante et unième session du CIBT
 - C. Situation des Parties à l'Accord
 - D. Situation des contributions au Compte administratif
 - E. Dotation des postes vacants au sein des administrateurs/organes du Conseil
 - F. Examen des projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT:
 - Projets, avant-projets et activités [décision 1(LXI)]
 - Adoption du Budget administratif pour la période biennale 2026-2027 [décision 2(LXI)]
 - Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2026-2027 [décision 3(LXI)]
 - Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 4(LXI)]
 - Autres questions

A. Bref contexte du GCNO en application de la décision 2(LI)

3. La DE a livré un bref aperçu des tâches du GCNO, notamment celle consistant à recommander des projets de décisions à la session du Conseil. Elle a fait référence à la décision 2(LI) et au rapport du GCNO à sa trente-huitième réunion tenue en ligne le 26 novembre 2024, figurant dans le document ITTC(LX)/2 daté du 29 novembre 2024.

B. Compte rendu sur les préparatifs de la soixante et unième session du CIBT

4. Le Secrétariat a informé le GCNO que la majeure partie des documents de la session avaient été mis à disposition en ligne sur le site web de l'OIBT, mais que le programme de la séance d'ouverture était toujours en cours de préparation. Les dispositions prises pour les séances communes des Comités, notamment celles concernant la Journée du commerce et des marchés, ont été évoquées, et les

- membres du GCNO ont été encouragés à examiner l'ordre du jour de cette journée, d'ores et déjà disponible sur le site web de l'OIBT.
- 5. Un compte rendu sur l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du CIBT a été donné au GCNO.
- 6. Point 1: Ouverture de la session. Le Secrétariat a fourni les détails concernant les dignitaires qui devraient prendre la parole lors de la séance d'ouverture et a indiqué qu'un ordre du jour distinct relatif à la séance d'ouverture serait publié sous peu sur le site web.
- 7. Point 2: Détermination du quorum. Le Secrétariat a noté que 15 membres producteurs disposant de 585 voix et 21 membres consommateurs disposant de 638 voix s'étaient inscrits, ce qui signifie que si tous les inscrits arrivaient au Panama avec des pouvoirs valides, le quorum ne serait pas atteint pendant les deux premiers jours de la session (le quorum requis pour les deux premiers jours de la session nécessiterait 29 voix supplémentaires de consommateurs et quatre pays producteurs supplémentaires disposant de 82 voix). Concernant le quorum pour les jours suivants, il nécessiterait encore que quatre pays producteurs supplémentaires s'inscrivent. Le GCNO a noté qu'il restait une semaine pour que d'autres inscriptions soient enregistrées et/ou pour que les membres absents délèguent leurs voix à un membre qui serait présent au Panama. M. Merkell a noté que les membres de l'Union européenne (EU) procédaient à la délégation de leurs voix à un membre qui serait présent. La DE a également noté que les membres africains rencontraient des difficultés particulières pour obtenir les documents de voyage nécessaires en raison de l'absence d'ambassades ou de consulats panaméens dans la région africaine.
- 8. *Point 3: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.* Ce point est généralement une simple formalité.
- 9. *Point 4: Rapport sur la composition du Conseil.* La DE a noté qu'il n'y avait eu aucun changement dans la composition du groupe depuis la dernière réunion du GCNO.
- 10. Point 5: Répartition des voix pour la période biennale 2026-2027. Le Secrétariat fera rapport sur la répartition des voix proposée pour 2026-2027. Les informations sont disponibles dans l'annexe de l'ordre du jour du Conseil (document ITTC(LXI)/1).
- 11. Point 6. Admission d'observateurs. Cette information est disponible dans les documents ITTC(LXI)/Info.3 et ITTC(LXI)/Info.4. Le Secrétariat a indiqué qu'aucun nouvel observateur n'avait demandé à participer à cette session.
- 12. *Point 7. Déclaration de la Directrice exécutive.* La DE s'exprimera devant le Conseil en première séance, ainsi que le veut l'usage.
- 13. Point 8. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO). Il sera programmé pour la première séance du Conseil, ainsi que le veut l'usage. Le rapport du GCNO, un document du Conseil, sera mis en ligne sur le site web de l'OIBT préalablement au commencement de la session.
- 14. Point 9: Rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Le Comité de vérification des pouvoirs se réunira très vraisemblablement à plus d'une reprise au cours de la session afin d'examiner les pouvoirs reçus avant et pendant la session ainsi que la délégation des voix.
- 15. Point 10: Questions relatives à l'article 19 de l'AIBT de 2006 concernant le Compte administratif. Un compte rendu verbal sera présenté par la DE au Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour.

- 16. Point 11: Questions relatives à l'article 44 de l'AIBT de 2006. Le rapport du Groupe de travail préparatoire (GTP) sera présenté par ses Coprésidents.
- 17. Point 12: Programme de travail biennal de l'OIBT. Le Secrétariat présentera au Conseil un aperçu général de la mise en œuvre du Programme de travail biennal (PTB) 2024-2025, et des présentations supplémentaires seront faites au Conseil et aux Comités sur certaines activités du PTB dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour, notamment le Programme de bourses de l'OIBT. Le projet de PTB de l'OIBT pour 2026-2027, qui figure dans le document ITTC(LXI)/7 (contenant uniquement les activités en cours transposées dans le PTB 2024-2025), sera présenté au Conseil pour examen.
- 18. Point 13: Questions relatives à l'article 15 de l'AIBT de 2006 sur la coopération et la coordination avec d'autres organisations. La DE donnera un compte rendu au Conseil sur ce point (document ITTC (LXI)/8).
- 19. Point 14: Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali. Le Fonds pour le Partenariat de Bali (FPB) présente un solde courant de 138 000 \$EU et il est escompté que le Groupe en charge du Compte subsidiaire B se réunisse au cours de la session.
- 20. Point 15: Mise en œuvre de la nouvelle architecture financière de l'OIBT, Phase II. La DE donnera une présentation devant le Conseil sur les développements intervenus concernant la mise en œuvre de la nouvelle architecture financière (document ITTC(LXI)/10).
- 21. *Point 16: Rapports des Comités.* Ces rapports seront présentés par leur Président respectif le dernier jour de la session (le vendredi).
- 22. Point 17: Élection des Président et Vice-président du Conseil pour 2026. Le Vice-président de la soixante et unième session du CIBT (dont la désignation par le Groupe des consommateurs est en instance) sera nommé, selon l'usage, par le Porte-parole du Groupe des producteurs, Président du prochain CIBT. Le Groupe des producteurs proposera un nouveau Vice-président, qui, par convention, sera nommé par le Porte-parole des consommateurs.
- 23. Point 18: Dates et lieux des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités. Le Secrétariat a indiqué que la soixante-deuxième session se tiendra à Yokohama, au Japon, et que la soixante-troisième session du Conseil se tiendra en Afrique.
- 24. *Point 19: Décisions et rapport de la session.* Les projets de décisions sont abordés ci-après (dans la section F de l'ordre du jour).
- 25. Point 20: Clôture de la session. Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

C. Situation des Parties à l'Accord

26. Le GCNO a été informé de la situation actuelle des parties à l'AIBT de 2006. La DE a indiqué qu'il n'y avait eu aucun changement dans la composition depuis la dernière réunion du GCNO. L'Accord compte 76 parties, dont 39 membres consommateurs, y compris l'UE, et 37 pays membres producteurs.

D. Situation des contributions au Compte administratif

27. Le Secrétariat a informé la Commission consultative à sa dernière réunion de la situation des contributions au Compte administratif. Le Comité des finances et de l'administration (CFA) examinera également la situation des contributions. Le Secrétariat a indiqué que les informations sur les contributions au Compte administratif pouvaient être consultées en ligne sur le site web de l'OIBT et qu'elles étaient mises à jour chaque fois qu'une contribution était reçue. À ce jour, 11 des 37 membres

producteurs ont versé leur contribution exigible pour 2025, le solde non acquitté s'élevant à 2,23 millions \$EU (sur 3,28 millions \$EU), et 36 des 39 membres consommateurs l'ont acquittée, le solde non acquitté s'élevant à 389 198 \$EU (sur 3,88 millions \$EU). Au total, 47 des 76 membres ont versé leur contribution pour 2025, pour un montant de 4,54 millions \$EU sur 7,16 millions \$EU. Cela représente un taux de perception de 65 %. La DE a noté que des discussions étaient en cours avec trois pays accusant un retard de paiement, mais que plusieurs autres pays ayant des arriérés importants ne semblaient pas disposés à régler leurs dettes envers l'Organisation. Cela était particulièrement préoccupant dans le cas de pays qui avaient été par le passé des membres actifs de l'OIBT (notamment en versant leur quote-part de contribution à échéance), mais qui semblaient avoir récemment perdu tout intérêt pour l'Organisation.

E. Dotation des postes vacants au sein des administrateurs/organes du Conseil

- 28. Le Secrétariat a noté que plusieurs postes d'administrateurs du Conseil restaient à pourvoir. Il s'agit du poste de Vice-président du Conseil, qui doit être proposé par le Groupe des consommateurs. Selon l'usage, le Vice-président du Conseil préside la session commune des Comités prévue le mardi 28 octobre 2025 et la Commission de sélection des bourses. La DE a réitéré le caractère urgent pour le Porte-parole des consommateurs de se mettre en relation avec le Groupe des consommateurs afin de proposer un Vice-président au Conseil. La DE a par ailleurs noté que la Porte-parole des consommateurs (Mme Aysha Ghadiali, États-Unis d'Amérique) était peu susceptible d'assister à la session en raison de la fermeture du gouvernement américain et qu'un suppléant (temporaire) devrait être trouvé au sein du Groupe des consommateurs. M. Merkell a indiqué que Mme Rata Muda, de Nouvelle-Zélande, assumerait la fonction de Porte-parole des consommateurs pour cette session et qu'il était permis d'espérer qu'un Vice-président du Conseil serait désigné au début de la session.
- 29. Le GCNO a pris note des postes vacants à pourvoir d'urgente pour la soixante et unième session du CIBT et a également noté que quatre candidatures étaient requises de la part des Groupes des consommateurs et des producteurs pour le Comité de vérification des pouvoirs. Trois nominations du Groupe des producteurs (une par région) et du Groupe des consommateurs étaient en attente pour le Groupe chargé du compte subsidiaire B et le Fonds pour le Partenariat de Bali. Il comprend généralement le Japon, les États-Unis d'Amérique, la Suisse et un (1) représentant de chacune des régions productrices. Des candidatures étaient également nécessaires pour les nouveaux Vice-présidents du Conseil et des comités en 2026.
- 30. M. Zahrul a indiqué que les candidatures pour devenir membre du Groupe chargé du compte subsidiaire B seraient discutées lors de la première réunion du Groupe des producteurs lors de la session du Conseil.

F. Examen des projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT

- 31. Le GCNO a examiné les projets/éléments de décisions préparés par le Secrétariat en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT, comme suit:
 - i. Projets, avant-projets et activités [décision 1(LXI)]
 - ii. Adoption du Budget administratif pour la période 2026-2027 [décision 2(LXI)]
 - iii. Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2026-2027 [décision 3(LXI)]; et
 - iv. Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 4(LXI)].

Projets, avant-projets et activités [décision 1(LXI)]

32. La DE a indiqué que, selon la pratique établie, cette décision donnait le détail des activités et projets approuvés et financés par le Conseil et qu'elle serait prête avant la fin de la session. Les consultations avec les donateurs sont en cours et l'on espère que certains projets seront financés lors de la session.

Adoption du Budget administratif pour la période biennale 2026-2027[décision 2(LXI)]

33. La représentante du Japon s'est dite préoccupée par l'éventuel retrait de l'OIBT du financement des États-Unis en 2025, voire au-delà, y compris du budget administratif, et a pointé le fait que nous ne pouvions pas toujours dépendre de la Réserve de fonds de roulement. Elle a demandé s'il fallait envisager une réduction du budget administratif pour 2026-2027 afin de tenir compte de la perte potentielle des fonds américains. La DE a observé que la quote-part de contribution des États-Unis d'Amérique s'élevait à environ 5 % du total des quotes-parts de contribution et que les fonds effectivement versés sur le Compte administratif étaient généralement inférieurs d'environ 2 millions \$EU au budget approuvé, et que le Secrétariat avait été en mesure de fonctionner aux niveaux actuels dans les limites du montant habituellement reçu. Elle a dit escompter qu'il en soit de même pour 2025, que les fonds américains soient versés ou non, et le GCNO a convenu que le projet de budget pouvait être examiné par le CFA et le Conseil au niveau proposé par le Secrétariat (qui, comme à l'accoutumée, correspond à une augmentation de zéro pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent et à de nombreux exercices biennaux antérieurs.

Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2026-2027 [décision 3(LXI)]

34. La représentante du Japon a recommandé que, dans le projet de décision final qui sera examiné par le Conseil, soit réinsérée une phrase utilisée dans la décision 3 (LIX), indiquant que le PTB serait mis en œuvre en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et d'autres partenaires. Cette modification a été apportée dans la version du projet de décision jointe au présent rapport.

Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 4(LX)]

- 35. La DE a pris note des avancées réalisées par le Groupe de travail préparatoire (GTP) et de de la recommandation visant à proroger son mandat contenue dans le projet de décision. La représentante du Japon a noté que nous pouvions dire que, ainsi que le rapport du GTP le stipule clairement, les éléments avaient été finalisés, mais qu'un certain nombre de divergences d'opinions subsistaient au sujet des recommandations des Coprésidents se rapportant aux Éléments à prendre en considération, de sorte qu'elle s'est dite favorable à la prorogation du GTP, en exprimant toutefois certaines préoccupations quant aux coûts proposés dans le projet de décision. M. Merkell a remarqué qu'il restait encore de nombreuses questions en suspens à examiner par le GTP, auquel la participation n'avait en outre pas été optimale, en particulier de la part des membres producteurs. La DE a réitéré certaines des questions en suspens qui pourraient être utilement abordées par le GTP en 2026 et indiqué que tout serait mis en œuvre pour réduire au maximum les coûts. Les coûts proposés, qui ont été extraits de la Feuille de route du GTP contenue dans le document ITTC(LX)/5, approuvée par le Conseil en décembre 2024, ont été ajustés.
- 36. Le GCNO a recommandé que les décisions figurant dans la liste suivante soient examinées pour adoption par le Conseil à sa soixante et unième session:
 - i. Projets, avant-projets et activités [décision 1(LXI)]
 - ii. Adoption du Budget administrative pour la période biennale 2026-2027 [décision 2(LXI)]
 - iii. Programme de travail biennal pour les années 2026-2027 [décision 3(LXI)]
 - iv. Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 4(LXI)].
- 37. Les projets de décisions proposés (à l'exception de la première) figurent en annexe A au présent rapport.

G. Autres questions

38. Aucune autre question n'a été soulevée.

H. Ajournement

39. La trente-neuvième réunion du GCNO a été ajournée à 21 h 45 heure du Japon, avec une motion de remerciements aux participants à celle-ci.

ANNEXE A

Projets de décisions

Seul le texte des projets de décisions figure en annexe au présent rapport.

Le texte intégral du Programme de travail biennal pour 2026-2027 est consultable dans le document ITTC(LXI)/7.



Distr. GÉNÉRALE

ITTC(LXI)/... xx octobre 2025

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

SOIXANTE ET UNIÈME SESSION Du 27 au 31 octobre 2025 Panama (Panama)

Projet de DÉCISION 2 (LXI)

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA PÉRIODE BIENNALE 2026-2027

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant le Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'OIBT, en son article 3.3, qui stipule que le Conseil approuve et adopte le budget du Compte administratif par une décision du Conseil;

Décide de:

1. Approuver et adopter le Budget administratif de la période biennale 2026-2027 contenu dans le document CFA(XL)/2 Rev.1, dont le montant s'élève à 7,102 185 dollars des États-Unis et à 7,102 278 dollars des États-Unis pour chacun de ces exercices.

* * *



Distr. GÉNÉRALE

ITTC(LXI)/...
xx octobre 2025

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

SOIXANTE ET UNIÈME SESSION Du 27 au 31 octobre 2025 Panama (Panama)

Projet de DÉCISION 3 (LXI)

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNÉES 2026-2027

Le Conseil international des bois tropicaux,

<u>Appréciant</u> les travaux du Secrétariat qui a assuré la liaison avec les membres, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (CSAG) dans la préparation de sa proposition au Conseil concernant le Programme de travail biennal pour les années 2026-2027;

<u>Notant en outre</u> que les activités énoncées en annexe à la présente décision reposent sur les documents suivants: a) l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006); b) le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026; c) les rapports des quatre Comités de l'OIBT à la soixante et unième session du Conseil; et (d) des décisions antérieures du Conseil;

Décide de:

- 1. Adopter le Programme de travail biennal pour les années 2026-2027 tel que figurant en annexe à la présente décision;
- Autoriser la Directrice exécutive à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres ainsi qu'auprès d'autres sources de financement aux fins de financer la mise en œuvre des activités répertoriées en annexe;
- 3. Prier la Directrice exécutive de mettre en œuvre et/ou de faciliter l'exécution des activités contenues dans le Programme de travail biennal pour les années 2026-2027 qui a été approuvé, tel que figurant en annexe;
- 4. Prier la Directrice exécutive de veiller à ce que les activités ultérieures devant être financées en dehors du budget essentiel soient formulées sous la forme de notes conceptuelles et incluses dans la banque de données correspondante, ou sous la forme de décisions du Conseil, ce aux fins d'évaluer les priorités des membres ainsi que les intérêts des donateurs et les financements par ceux-ci, avant qu'elles ne soient incorporées dans le Programme de travail biennal (PTB);
- 5. Prier le Secrétariat de continuer à indiquer dans le PTB en quoi chacune des activités est en accord avec un Axe programmatique, ou plusieurs;

- 6. Prier la Directrice exécutive de poursuivre l'étroite collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et autres partenaires internationaux dans la mise en œuvre du PTB pour les années 2026-2027; et
- 7. Prier la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions concernant les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de travail biennal (PTB) pour les années 2026-2027.

ANNEXE

LE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL POUR LES ANNÉES 2026-2027 SERA INSÉRÉ CI-APRÈS SI LE CONSEIL ADOPTE LA DÉCISION



Distr. GÉNÉRALE

ITTC(LXI)/xx xx octobre 2025

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

SOIXANTE ET UNIÈME SESSION Du 27 au 31 octobre 2025 Panama (Panama)

Projet de DÉCISION 4 (LXI)

QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ARTICLE 44 DE L'AIBT DE 2006

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant l'article 44 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006);

<u>Notant</u> que l'AIBT de 2006 est entré en vigueur le 7 décembre 2011 pour une durée initiale de dix années et qu'il a été prorogé pour une période de cinq ans avec effet du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2026, conformément à la décision 4(LVII);

<u>Prenant note</u> de la décision 1(LIX.1) se rapportant à la prorogation supplémentaire de l'Accord conformément à l'article 44(2) de l'AIBT de 2006, pour une période de trois années avec effet du 7 décembre 2026 au 6 décembre 2029;

<u>Prenant note</u> des travaux et recommandations du groupe de travail intersessions créé par la décision 4(LVII), lequel a été prorogé par les décisions 4(LVIII), 5(LIX) et 4(LX) aux fins d'évaluer la nécessité d'une négociation et/ou d'une prorogation supplémentaire de l'AIBT de 2006, ainsi que figurant dans le document ITTC(LIX)/5;

<u>Prenant en outre note</u> de la décision 5(LIX), en son paragraphe 4 en précisant son dispositif opératoire, en vertu de laquelle le groupe de travail intersession en ligne devient à composition non limitée et est renommé «Groupe de travail préparatoire» (GTP);

<u>Reconnaissant</u> la nécessité de planifier dans l'optique de l'expiration de l'AIBT de 2006 en prévoyant un délai et des ressources suffisants pour préparer un accord subséquent;

<u>Prenant en outre acte</u> des travaux et recommandations du GTP présentés à la soixante et unième session du Conseil;

<u>Prenant acte</u> des contributions volontaires du Japon et des États-Unis d'Amérique à ce jour en appui aux travaux préparatoires;

Décide de:

- 1. <u>Proroger</u> le mandat du Groupe de travail préparatoire (GTP) jusqu'à la soixante-deuxième session du Conseil en 2026;
- 2. <u>Prier</u> le GTP de conduire ses travaux en accord avec la Feuille de route révisée figurant dans le document ITTC(LXI)/4 aux fins de finir de déterminer les éléments à prendre en considération pour la future négociation sur la base des discussions au sein des Membres et dans le cadre d'une analyse, ce en étroite collaboration avec le Secrétariat;
- 3. <u>Prier</u> le Secrétariat de mettre en ligne sur le Portail des membres les minutes des réunions du GTP dans un délai de quatre semaines suivant la réunion concernée, ce dans un souci de transparence à l'égard de l'ensemble des Membres et d'information;
- 4. <u>Prier</u> le GTP de soumettre un rapport, y compris l'ensemble des éléments livrables, à la soixante-deuxième session du CIBT;
- 5. <u>Encourager</u> l'ensemble des Membres à prendre une part active au GTP à composition non limitée afin de renforcer l'intégration dans les travaux préparatoires à la future négociation; et
- 6. Notant le coût estimatif de 290 000 \$EU prévu pour la mise en œuvre de la présente décision, prier la Directrice exécutive de solliciter des contributions volontaires aux fins de satisfaire ces exigences et, en l'absence de contributions volontaires suffisantes, l'autoriser à mobiliser des fonds de la Réserve de fonds de roulement.

* * *